

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

31 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente et un du mois d'octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **MONTFAUCON EN VELAY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire des ses séances, sous la présidence de **Mr FAYARD Jean, Maire**.

Nombre de conseillers afférent au Conseil Municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Absents : 01

Pouvoir : 02

Date de convocation : 07/09/2018

Date d'affichage : 07/09/2018

PRESENTS : MM. SABY, *TARDIOU* BARRALON, MOULIN, GRANGETTE, MOUNIER. MMES DECOT, GAUER. SMAJDOR, MASSARDIER, EMONET

ABSENTS : TEYSSIER,

POUVOIR : JAMES, SQUITIERO

Mr Lucien MOUNIER a été élu secrétaire.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 02

OBJET DE LA DELIBERATION : REVISION DU PLU N°3

L'enjeu principal de cette révision est de conserver un secteur économique à l'entrée du territoire. Le projet de modification du zonage doit permettre à l'entreprise LINAMAR d'étendre la surface de ses bâtiments.

La réalisation de ce projet nécessite l'adaptation d'une partie de zonage. A terme, le projet s'étendra sur environ 9300 m² localisé sur les parcelles AO 100 zoné en UC actuellement et AO 192 zoné en UC également.

Environ 1500 m² de la parcelle 100 seront reclassés en UI et environ 7800 m² de la parcelle AO192 seront reclassés en UI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lancer cette révision

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : RAPPORT DE L'OUVERTURE DES PLIS DE LA SALLE DES FETES

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 octobre 2018 pour ouvrir les plis du marché public engagé pour la reconstruction de la salle des fêtes.

Les entreprises suivantes ont été retenues :

LOT 1 Gros Œuvre : EGBTP pour 163 744.31 € HT

LOT 2 Réfection des façades : MULTIBAT du VELAY pour 7 986.57 € HT

LOT 3 Charpente Couverture : OBOTOIT pour 132 058.42 € HT

LOT 4 ETANCHEITE : GAYTE ETANCHEITE pour 10 263.67 € HT

LOT 5 MENUISERIE EXTERIEURES : DURIEUX FERMETURES pour 19 578 € HT

LOT 6 MENUISERIES INTERIEURES : FORISSIER GUILHOT pour 34 283.47 € HT

LOT 7 SERRURERIE : CHARREYRON Gilles pour 13 552 € HT

LOT 8 PLATRERIE PEINTURE : CETON SARL pour 76 042.45 € HT

LOT 9 CARRELAGE FAIENCE : ASTRUC SARL pour 11 331.29 € HT

LOT 10 PORTE AUTOMATIQUE : DURIEUX FERMETURES pour 12 018 € HT
LOT 11 PLOMBERIE SANITAIRE : COURT pour 13 494.60 € HT
LOT 12 CHAUFFAGE GAZ VENTILATION : BASTIN CROZE pour 94 500 € HT
LOT 13 ELECTRICITE COURANTS FAIBLES : SABY pour 35 227.35 € HT
Soit un total d'appel d'offres à 624 080.13 € HT

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : FONDS DE CONCOURS VOIRIE BATIMENTS

Des travaux d'un montant total de 272 660.12 € TTC étant achevés, il convient de solliciter la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon pour le versement d'un 1er acompte du fonds de concours 2018-2020 d'un montant de 134 538.46 € TTC.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : FONDS DE CONCOURS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le bureau communautaire lors de sa séance du 09 octobre 2018 a décidé d'attribuer à la commune de Montfaucon un fonds de concours scolaire pour l'école publique et l'école privée d'un montant de 304 € par enfant. Le fonds de concours scolaire s'élève à 12 464 € pour l'école publique au titre de l'année scolaire 2017-2018

Et le fonds de concours scolaire s'élève à 24 320 € pour l'école privée au titre de l'année scolaire 2017-2018.

Le fonds de concours périscolaire attribué pour 2017-2018 est de 1 000 €.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 03

OBJET DE LA DELIBERATION : DESIGNATION DELEGUE AU SYNDICAT D'ENERGIE ET A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suite au décès de Daniel RICHARD, il convient de désigner un(e) délégué(e) au syndicat d'énergie de la Haute Loire ainsi que pour la commission d'appel d'offres.

Mr Régis MOULIN se porte volontaire pour être délégué au syndicat d'énergie de la Haute Loire.

Mme GAUER souhaite devenir titulaire de la commission d'appel d'offres et Mme SQUITIERO suppléante de cette même commission.

Mme SQUITIERO souhaite également faire partie de la commission petite enfance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions précitées.

POUR : 12 CONTRE : 02 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur le Préfet a fait connaître que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales n'a pas été revalorisé pour l'année 2018, il reste à 479.86€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à mandater l'indemnité de 479.86 €.

POUR : 02 CONTRE : 11 ABSTENTIONS : 01

OBJET DE LA DELIBERATION : CREATION DE PARKING VERS LINAMAR

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir une parcelle afin de créer un parking au niveau de l'usine LINAMAR afin de supprimer le stationnement abusif au niveau des containers et de créer une surface de stationnement supplémentaire pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce projet pour le moment.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR TERRITORIAL

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme FOUVET Catherine, Directrice du centre de loisirs a été inscrite sur la liste d'aptitude par promotion interne pour le grade d'animateur territorial.

IL propose de lui accorder cette promotion, pour cela, il convient de créer le poste d'animateur afin de permettre sa nomination et il faudra également procéder à la suppression de son poste actuel d'adjoint d'animation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide de créer le poste précité et de supprimer le poste d'Adjoint d'Animation.

Plusieurs autres questions ayant été abordées, la séance est levée vers 22 heures 30.

Le secrétaire de séance

Le Maire